



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 12 Décembre 2014

Le 12 Décembre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 03 Décembre 2014.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, AUBERT
Damien, BOUCON Samuel, BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY
Jean-Marc, MIGNOT Daniel

-

Ordre du jour

- Délibération montant affouage 2014
- Délibération renouvellement adhésion PEFC

Divers

- CR réunion

Tarif affouage 2014

Monsieur le Maire précise que 30 affouagistes sont inscrits .

Le lot de bois est fixé à 162,50 €.

Pour information , la base de calcul est fixée à 6,50 € le stère.

Garants : PATUROT Léon, LEGAIN Damien, AUBERT Damien.

L'exposé entendu, le CM à l'unanimité de ses membres présents donne son accord sur ce tarif et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires à sa mise en application..

Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale.

Le Maire rappelle que la commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de la forêt au travers de PEFC Franche-Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche-Comté, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté en :

-inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté.

-approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier(charte adhérents)et de s'engager à en respecter les clauses ,

-s'engageant à honorer annuellement les frais d'adhésion fixée par PEFC Franche-Comté au travers de l'appel à cotisation du réseau des communes forestières. Le coût pour 5 ans est de 128 € 55, soit : 0,65 € x 167 ha + 20 € de frais d'adhésion.

2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à PEFC ,

3. Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté.

CR réunions :

RPI

Activités TAP 2eme trimestre.

Relaxation, théâtre, cirque, tri, espagnol, poterie ,arts plastiques, upcycling, cuisine, chasse au trésor, masques, magie, jardinage ,pate fimo.

A ce jour 113 enfants sont inscrits aux TAP pour le 2ieme trimestre .

Point financier.

Versement de l'Etat au 1^{er} trimestre pour l'aide aux TAP : 4 020 €

Le coût des travaux supplémentaires pour la réalisation du groupe scolaire Thierry DAIGRE s'élève a environ 30 000 € sur un budget de 1 600 000 €

La séance est levée à 21h45

Nathalie Renon
Secrétaire de séance